



AVIS PUBLIC - ERRATUM

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0019-01

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES NUMÉRO CA28 0019 DE L'ARRONDISSEMENT L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET DE SE CONCORDER AUX DERNIÈRES MODIFICATIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.

Le 24 mars 2023, a été publié un avis relatif à une assemblée publique de consultation le 4 avril prochain sur le projet de règlement CA28 0019-01 intitulé tel que ci-dessus.

Prenez note que l'assemblée de consultation sur ce projet de règlement est reportée à une date ultérieure.

DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce 28^e jour du mois de mars 2023

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza